



# CHARTRE IDENTITAIRE

Union Fédérale **SUD** Protection Sociale



## • FONCTION PREMIERE DE L'UNION FEDERALE SUD PROTECTION SOCIALE

L'Union fédérale des syndicats SUD Protection Sociale a pour fonction première de défendre des intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs, des salarié(e)s de la protection sociale.

A cet effet, elle assure :

- Par une seule organisation fédérée nationalement, la défense des personnels sanctionnés ou lésés à titre individuel ou collectif,
- L'information du personnel sur ses droits, sur les politiques mises en œuvre dans les organismes de sécurité sociale et les conséquences qui en découlent pour lui,
- L'élaboration, la mise en débat et la popularisation des revendications les plus aptes à solidariser les salarié(e)s autour d'objectifs de changements réels des conditions de travail et de vie,
- La recherche, sur le terrain et à tous les niveaux, des bases d'accord et d'unité les plus larges du personnel et des organisations syndicales permettant de construire l'indispensable rapport de force faces aux directions des organismes, à l'Ucanss, au ministère de tutelle, aux pouvoirs publics et aux caisses nationales,
- L'animation et l'extension des mobilisations, en encourageant et en impulsant la mise en place de structures de contrôle démocratique permettant aux salarié(e)s de diriger leur action.

Pour cela, SUD Protection Sociale se fixe pour objectif une rénovation profonde du syndicalisme en s'appuyant sur les aspirations des salarié(e)s et leurs expériences de mobilisation, tout en reprenant à son compte les principaux acquis du mouvement syndical en France et dans le monde.

## • SUD PROTECTION SOCIALE : OUTIL DE LUTTE POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS

La concertation et la négociation, aussi importantes soient-elles dans l'activité syndicale, suffisent rarement à imposer à elles seules la satisfaction des revendications : les directions ne se déterminent pas sur la qualité d'un dossier ou la pertinence d'un argument, elles le font sur la base de leurs seuls intérêts.

C'est donc, fondamentalement, le rapport de forces créé dans et par les luttes qui est déterminant pour gagner.

SUD refuse tout sectarisme conduisant à s'autoproclamer par essence défenseurs exclusifs des salarié(e)s. L'Union Fédérale SUD Protection Sociale ne fait pas de sa propre existence une fin en soi. Elle entend se construire et se développer comme outil des travailleurs au service des travailleurs, en oeuvrant pour convaincre, rassembler, unir, impulser les luttes et faire de toutes et tous les acteurs du changement général.

## • SUD PROTECTION SOCIALE : OUTIL DE LUTTE POUR LA TRANSFORMATION SOCIALE

Prétendre apporter des solutions de fond sur notre champ professionnel en faisant abstraction du contexte général de la société ne serait que pure illusion.

La nécessité de se battre contre l'organisation sociale actuelle du travail (organisation hiérarchique, parcellaire et aliénante) pour améliorer nos conditions de travail et de vie est indissociable d'un combat plus large visant à substituer à l'actuel gâchis qui met en péril l'existence même de la planète, une société solidaire débarrassée de l'exploitation et de l'oppression, basée en priorité sur la satisfaction des besoins sociaux et écologiques.

L'Union fédérale SUD Protection Sociale inscrit sa démarche dans une double perspective.

- la défense des revendications immédiates et quotidiennes
- la lutte en toute indépendance des partis politiques et de l'Etat pour une transformation d'ensemble de la société en rupture avec

la logique capitaliste

Par ailleurs, les luttes qui interviennent depuis le début des années 1990 à l'initiative des salarié(e)s et des « sans logement », des « sans papiers » pour la défense et la conquête de droits élémentaires interpellent le monde syndical et conduisent nécessairement à refonder un projet syndical intégrant la dimension des différents mouvements sociaux.

## • INDEPENDANTS, MAIS PAS NEUTRES

L'attitude des organisations du mouvement syndical traditionnel qui, de façon périodique ou permanente, aliènent leur indépendance vis-à-vis des gouvernements, des partis politiques et du patronat, souvent à l'encontre des aspirations de leurs propres adhérent(e)s, contribue largement à décourager, démobiliser et désorienter les salarié(e)s, affaiblissant d'autant leur capacité de riposte collective.

La crainte de telles dérives ne doit cependant pas conduire à considérer qu'il existerait un champ d'intervention syndicale « pur » de toute implication politique. Pour une part, les revendications et les luttes qui s'expriment dans le monde du travail ne s'arrêtent pas à la porte de l'entreprise, elles se répercutent souvent dans l'ensemble de la société et modifient les rapports de forces en son sein.

Défendre efficacement les salarié(e)s, c'est intervenir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence, et pas uniquement sur l'exploitation subie par les salarié(e)s dans l'entreprise.

L'Union fédérale SUD Protection Sociale porte tout jugement qu'elle estime nécessaire sur les orientations, les décisions et les actions des différentes forces économiques, politiques et des gouvernements.

De même, SUD Protection Sociale met en œuvre une pratique de débats et de confrontation et participe aux mobilisations avec les différentes forces sociales, dès lors que ces initiatives sont de nature à faire avancer ses propres priorités revendicatives et/ou de transformation sociale.

L'Union Fédérale SUD Protection Sociale entend être en toutes circonstances un outil des salarié(e)s au service des salarié(e)s, une

organisation syndicale pluraliste se donnant comme objectif de construire avec elles et eux un véritable contre-pouvoir face aux gouvernements et aux partis politiques, quels qu'ils soient.

En conséquence, SUD Protection Sociale élabore ses orientations et détermine son action dans la plus totale indépendance vis-à-vis des organisations politiques, des gouvernements, de l'Etat, du patronat et des logiques que les uns et les autres véhiculent.

## • S COMME SOLIDAIRES

La solidarité ne se divise pas, c'est une conception de fond qui doit imprégner le contenu de chaque revendication et inspirer la pratique syndicale concrète de tous les instants. Elle ne se limite pas à un simple soutien aux luttes déjà engagées, mais nous conduit à favoriser leur essor et à permettre d'en engager de nouvelles, en aidant à la création et au développement d'associations intervenant dans la société sur des objectifs compatibles avec les nôtres.

Plus précisément, SUD Protection Sociale se bat :

### **Au plan des entreprises :**

- Pour le plein emploi et la réduction massive du temps de travail, l'arrêt de la précarité, la création d'emplois socialement utiles, le droit à l'emploi à temps complet, l'accès au statut offrant les meilleures garanties,
- Pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, la progression du pouvoir d'achat avec priorité aux bas salaires,
- Pour l'amélioration des qualifications et des conditions de travail,
- Pour organiser la solidarité avec les secteurs en lutte.

### **Dans l'ensemble de la société :**

- Pour s'opposer au désengagement de l'Etat et à l'abandon des politiques publiques, pour mettre

en place les services publics nécessaires à la collectivité et à la lutte contre la montée des inégalités, pour la défense du statut de fonctionnaire nécessaire à l'exercice de ces services publics,

- Pour la défense de la laïcité des institutions et services publics,
- Pour un développement économique soutenable respectant l'environnement, le développement des activités et des productions socialement et écologiquement utiles,
- Pour la défense et l'amélioration de la protection sociale et des retraites,
- Pour mettre fin à l'oppression spécifique subie par les femmes dans tous les domaines (économique, familial, sexuel),
- Pour éradiquer le racisme, le fascisme et la xénophobie,
- Pour imposer le droit au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture pour toutes et tous,
- L'arrêt des discriminations qui frappent les immigré(e)s, les jeunes des quartiers défavorisés, les homosexuel(le)s...
- Pour la défense et l'extension des libertés publiques et du contrôle citoyen, le droit d'expression et de manifestation,
- Pour le respect de la vie privée et sociale dans et hors de l'entreprise.

### **Au plan européen et mondial :**

- Pour une pratique de débats, d'échanges, de solidarité active avec les syndicats et les salarié(e)s de tous les pays,
- Contre l'Europe des multinationales, pour une Europe garantissant à toutes et à tous des droits sociaux de haut niveau,
- Pour le droit à la libre circulation des individus,
- En soutenant les luttes des peuples, pour le respect de leurs droits et leur émancipation, à commencer par les peuples des DOM-TOM, victimes de la domination coloniale française,
- Pour l'arrêt des politiques mises en œuvre par les institutions financières ou commerciales comme le Fonds Monétaire

International, la Banque Mondiale et l'OMC, qui asphyxient notamment les pays en voie de développement, les états du Sud et de l'Est européen,

- Pour l'abrogation de la dette du Tiers-Monde,
- Contre la mondialisation libérale et financière et la marchandisation de la planète, de toutes les activités humaines et de toutes les ressources naturelles.

## • U COMME UNITAIRES

L'unité permet que, dans le pluralisme syndical et dans le respect des différences philosophiques, religieuses, politiques, de sexe et de couleur de peau, l'ensemble des salarié(e)s se retrouvent uni(e)s dans l'action pour défendre ce qu'elles et ils ont en commun, leurs intérêts matériels et moraux.

Loin de cultiver les divergences, SUD Protection Sociale se fixe pour ligne de conduite de dégager à tous les niveaux ce qui fait consensus ou permet un compromis acceptable entre celles et ceux qui veulent lutter contre l'exploitation et l'oppression.

L'objectif est en effet de construire le rapport de force unitaire nécessaire à l'action.

Dans les mobilisations, si l'unité est un désir très profondément ancré chez les salarié(e)s, elle est très souvent battue en brèche par la division syndicale : la lutte engagée en commun est alors dévoyée, son impact affaibli par la mise en avant de désaccords et de divergences artificiels n'ayant, souvent, qu'un lointain rapport avec l'objet du conflit.

Par la volonté démocratique, mais aussi parce qu'elles sont un gage de succès des mobilisations, SUD Protection Sociale, tout en gardant son identité propre, soutient et encourage toutes les pratiques de contrôle des mouvements par les salarié(e)s (assemblées décisionnelles du personnel, élections de délégué(e)s, comités de grève, coordinations...). Ces formes d'organisation peuvent permettre de surmonter la division syndicale, de limiter au maximum la délégation de pouvoir, et de favoriser la prise de conscience de chaque individu en le faisant acteur à part entière de

la lutte en cours.

Cette volonté de contribuer à tout moment à l'unité des salarié(e)s trouve son prolongement dans une démarche constante envers les autres organisations syndicales et les associations, tant au niveau professionnel et interprofessionnel qu'en direction du mouvement social.

Se prononçant pour une recomposition syndicale large, l'Union fédérale SUD Protection sociale adhère à **l'Union Syndicale Solidaires** qui porte ces valeurs au niveau interprofessionnel.

Elle s'engage, après approbation de son congrès constitutif, à y participer activement aujourd'hui.

.

## • D COMME DEMOCRATIQUES

Dans une société où la grande masse de la population est dépossédée de tout contrôle réel sur les enjeux la concernant, SUD Protection Sociale s'attache tout particulièrement à pratiquer la transparence.

Ainsi, tous les éléments qui parviennent à sa connaissance et qui touchent à des enjeux de société sont systématiquement mis sur la place publique et livrés au débat. Cela passe par une politique d'information la plus large et la plus complète possible, le recours constant au débat et au travail de conviction pour rassembler le personnel.

SUD Protection Sociale met ses moyens militants au service du personnel, syndiqué ou non, refusant de pratiquer le chantage à l'adhésion en échange d'une aide ou de renseignements.

SUD Protection Sociale s'interdit également de solliciter le moindre passe-droit au profit de ses adhérent(e)s ou de quiconque, et condamne et refuse en bloc toutes mesures par lesquelles les directions tentent d'acheter la paix sociale en accordant aux militant(e)s des privilèges (de carrière ou autres) par rapport au reste du personnel.

Si elle refuse catégoriquement toute pratique de clientélisme ou d'adhésion forcée, l'Union fédérale SUD Protection Sociale cherche à ce que le plus grand nombre possible de salarié(e)s rejoigne ses

rangs, et ce pour deux raisons essentielles :

- Bénéficiant, comme toute organisation syndicale représentative, de moyens humains et matériels mis à disposition par les directions, elle n'en recherche pas moins à trouver dans les seules cotisations de ses adhérent(e)s les moyens de garantir sa totale indépendance, et ce, quelle que soit la situation sociale ou politique à laquelle elle peut se trouver confrontée.
- La force d'une organisation syndicale réside dans sa capacité à élaborer, informer, convaincre, mobiliser la plus largement possible, face aux directions qui disposent amplement des moyens nécessaires pour démultiplier leurs attaques à tous les niveaux de l'entreprise.

Par ailleurs, il est essentiel d'avoir une connaissance précise des préoccupations et des aspirations des différent(e)s salarié(e)s, pour pouvoir mettre en avant les revendications les plus unifiantes et donner un impact plus fort à l'action syndicale au sens large. Cela implique nécessairement d'associer un maximum de salarié(e)s à la vie et à l'action syndicale.

### • **UNE VIE INTERNE EN ACCORD AVEC NOS VALEURS**

L'Union fédérale SUD Protection Sociale se doit d'avoir un mode de fonctionnement en rapport avec sa pratique syndicale et son projet de société, alliant la démocratie la plus large à un respect intransigeant de ses valeurs identitaires.

Opposée à toute conception donnant à l'échelon national un pouvoir hiérarchique sur les syndicats, elle affirme son attachement au fédéralisme, principe d'association libre des syndicats formant une union fédérale, pour agir en commun à tous les niveaux d'intervention dans le respect de l'autonomie politique de tous.

Parce qu'il est en lien direct avec les salariés, le syndicat est la structure politique de base de l'Union fédérale. Il est seul responsable de l'intervention syndicale sur son champ géographique. C'est à lui qu'il appartient de faire des propositions, d'être à l'initiative et d'évaluer, en fonction de sa réalité propre, le bien-fondé de la reprise ou non des décisions fédérales.

A l'intérieur de SUD Protection Sociale, on doit veiller à ce que la

liberté d'expression soit totale. Les décisions sont prises par les adhérent(e)s ou leurs délégué(e)s. Chacun(e) bénéficie d'un droit à l'information et à la formation syndicale, condition indispensable pour pouvoir maîtriser les débats et exercer son pouvoir de décision en toute connaissance des enjeux.

Le droit à l'expression publique des désaccords est garanti aux syndicats comme aux sections et aux adhérent(e)s, et s'étend à la totalité des éléments touchant à l'activité syndicale (prises de positions publiques, décisions d'action, contenu des revendications, mise en cause des responsables dans le cadre de leur mandat...). La contre-partie démocratique de ce droit est l'obligation morale, pour les individus et les structures émettant ces désaccords, d'engager et de poursuivre le débat à tous les niveaux de l'Union fédérale.

De façon générale, cette volonté de liberté, pour pouvoir vivre pleinement, implique de la part de tous les membres de SUD Protection Sociale, une attitude de respect et d'écoute mutuels, touchant aussi bien aux positions exprimées dans les débats et à la légitimité des décisions majoritaires qu'au droit et au respect des minoritaires.

Ceci étant, même la volonté démocratique la plus large ne peut aller jusqu'à tolérer des comportements visant à nier le droit d'individus ou de groupes au respect de leur dignité humaine et à leur droit à la différence. L'Union fédérale SUD Protection Sociale et ses syndicats combattent avec la plus grande fermeté, dans leurs rangs comme dans la société, toute émergence de comportements et d'attitudes racistes, sexistes ou homophobes.

### • **DES RESPONSABLES MANDATE(E)S ET CONTROLE(E)S**

Les responsables ne sont pas des spécialistes, détenteurs(trices) d'un pouvoir confisqué ; ils ou elles ont pour fonction d'animer, de coordonner et d'impulser la vie syndicale sur la base des orientations définies par les adhérent(e)s. Ils et elles sont élu(e)s et révocables à tout moment par les structures qui les ont mandaté(e)s. Les décisions qu'ils et elles sont amené(e)s à prendre en l'absence de mandat précis sont soumis au contrôle a posteriori de l'organisation, qui en examine l'opportunité et le bien-fondé, et peut en décider l'annulation.

Les permanent(e)s et responsables SUD Protection Sociale de l'Union

fédérale et de ses syndicats réaffirment leur attachement à un syndicalisme réellement au service des salarié(e)s, porteur d'une éthique écartant toute compromission, un syndicalisme toujours attentif à éviter les dérives à caractère bureaucratique, un syndicalisme qui, régulièrement, s'interroge et se remet en cause.

L'Union fédérale SUD Protection sociale, ses militant(e)s et permanent(e)s, veillent à tout mettre en œuvre pour éviter que se mette en place une couche de professionnels du syndicalisme, permanents « à vie ». De même, elle s'attache à veiller à la place des femmes dans l'ensemble des structures syndicales, y compris aux postes de responsabilités.

Enfin, s'ils ont tout loisir, au même titre que chaque adhérent(e), d'avoir des engagements et des activités politiques, philosophiques et religieuses, les responsables de SUD Protection Sociale doivent veiller dans leur comportement et leur apparition à ne pas impliquer l'organisation syndicale dans ces choix.

### **UNE IDENTITE QUI DOIT FONDER NOTRE PRATIQUE D'ENSEMBLE**

L'Union fédérale invite ses syndicats à mettre ce texte au débat de leurs structures et congrès, à en communiquer un exemplaire à leurs adhérent(e)s actuel(le)s et futur(e)s et à s'en inspirer dans leur intervention au quotidien.

Dans une société hiérarchisée, brutale, ne reconnaissant que la loi du plus fort, une pratique syndicale Solidaire, Unitaire et Démocratique visant à promouvoir respect des individus, action collective et justice sociale, est perpétuellement menacée. A nous de l'entretenir, l'approfondir et l'élargir par une vigilance de tous les instants.

